L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 14 OCTOBRE 1894.

LETTRES D'AMOUR

—DE—

CHATEAUBRIAND.

Nul ne saura jamais si René aima vraiment les élues de son cœur, car nul n'osera-t-il affirmer qu'il se donna tout entier à celles qui s'appelèrent Pauline de Beaumont, Delphine de Custine, princesse del Drago, duchesse de M...., madame Récamier et tant d'autres, sans oublier la dernière en date, Hortense de Mérians. Il les martyrisa quelquefois, il les trompa souvent—la chère Pauline plus que toute autre—mais aucune d'elles ne l'eût absolument, fût-ce une minute. Pourquoi s'en plaindre, et, dans le cas contraire, eût-il été Chateaubriand ?

Sa correspondance amoureuse est rare, très rare. Pourtant on verra, par ce que nous a conservé Mme de Mérians, combien elle eût pu nous éclairer sur l'intimité d'âme de René : il était, en ce temps-là, plus que sexagénaire, ce qui ne l'empêchait pas de trouver trop froide sa jeune amie !

A Madame Hortense de Mérians.

C'était en 1832 Chateaubriand, qui avait connu Mme Hortense de Mér tens quelques années avant, à Rome, reçut d'elle une lettre où elle lui demandait de se revoir, pourvu qu'il s'engageât à ne pas pousser trop loin les choses. Il répondit aussitôt :

"Vous parlez de chevalerie ; la chevalerie est toute vérité. Puis-je promettre ce que peut-être je ne pourrais tenir ? La partie est-elle égale ? Ne vous proposez-vous pas un triomphe qui sont trop l'orgueil de la femme ? Vous vous retirerez pour retrouver le bonheur auquel vous m'avez déjà sacrifié, et moi, je remporterai mon ancien mal, ranimé par votre présence, et que le temps avait, sinon guéri, du moins calmé. Je vous fais juge. Voyez si vous voulez courir les chances de mon courage et de ma faiblesse, si vous voulez prendre sur vous toute la responsabilité. J'accepterais encore mes peines, tout brisé que je suis, mais je ne voudrais pas, pour toutes les joies de la vie, me charger de votre malheur, si j'allais en devenir une cause prochaine ou éloignée.

"Prononcez, et je retarderai mon voyage de quelques jours, si vous voulez toujours me donner l'enchantement ou le supplice de vous avoir revue."

Hortense lui répond qu'elle a des paroles tendres à lui dire. Il lui écrit :

"Vous le voulez ? Vous me ferez bien du mal. Des paroles tendres peuvent être un outrage et ne consoler de rien. Enfin, vous le voulez, demain lundi j'irai vous trouver au pont d'Austerlitz, jardin du roi."

Quelques jours après, il écrit encore :

"Je ne suis point ce que vous dites, vous pouvez toujours m'enchaîner. Je pare presque heureux de je ne sais quel charme qui s'attache à votre singulier génie, et de je ne sais quel espoir que vous m'avez laissé.

"Oui, nous nous reverrons et nous n'aurons plus pour l'un de l'autre. N'avez-vous pas accepté les deux années qui sont tombées sur ma tête et qui vous embellie ? Est-ce un songe que ce jour ? Non, c'est une réalité qui m'a rendu, par votre repentir, le plus heureux des hommes. Je vous reconnais pour la muse de Rome et la dame d'Etampes. Ne détruisez plus cette chimère, et c'est une chimère. Nous travaillerons. Je veux aimer votre talent comme votre personne. Point d'adieu."

Il a quitté Paris, et c'est encore à Mme de Mérians que vont ses pages les plus chaudes :

"Vous souvient-il que je vous écrivis du haut des montagnes, et que ma lettre alla vous chercher sur votre passage ?

"Je vous écris encore sur les chemins du monde ; toujours errant, toujours vous me retrouverez. Si je puis quelque chose pour votre bonheur, si vous voulez me reprendre pour rendre à vos sentiments leur vraie nature, et à votre talent son langage ; si vous me mettez à part des autres hommes, et me placez hors de la loi vulgaire, vous m'annoncerez votre visite comme une fée..... Ma vie n'est qu'un accident ; je sens que je ne devais pas naître ; acceptez, de cet accident, la passion, la rapidité et le malheur ; je vous donnerai plus dans un jour qu'un autre dans de longues années."

Lorsqu'il apprend qu'un rival est de nouveau dans le cœur d'Hortense, il trace ces lignes :

"Vous êtes jeune, soyez heureuse, et n'embarquez pas votre vie sur un vieux vaisseau naufragé. J'ai peu de temps à vivre, et je veux mourir seul."

Il reste pourtant en relations avec elle, et, à l'automne, il répond à une de ses lettres :

"Eh bien ! les vents et les brouillards vous rendent triste, tant mieux ! Alles, si cela ne vous déplaît pas trop, revoir nos solitudes. Dites-moi si la vieille femme et la vache existent encore ; si cette rive inondée de la Seine n'a point changé, et, de l'autre côté, si le vallon qui nous ramènait à la petite cellule a gardé mon souvenir ; s'il n'y est plus, faites-le renaître ; il n'a pas longtemps à rester dans le monde, et j'aime qu'il y soit conservé par vous, infidèle. Vous reverrai-je jamais dans ces lieux ? Vous reverrai-je même jamais ? Que vous importe ? Bien d'autres existences passeront aux pieds de votre jeunesse. Accoutumez-vous à voir disparaître tout ce que vous aures aimé et cessé d'aimer. Profitez de vos jeunes jours mêlés aux vieilles heures de l'automne, pour écrire quelque chose signé de vous.... Faites mes adieux à la France, et mettez-moi au rang des morts."

Le lendemain, enfin, elle reçoit ce mélancolique billet de René :

"Puissance et amour, tout m'est indifférent, tout m'impoupme. J'ai mon plan de solitude en Italie, et la mort au bout. J'ai vu au plus grand siècle, et les nains qui barbotent aujourd'hui dans la littérature et la politique ne me font rien du tout ; ils m'oublieront comme je les oublie. Je ne suis pas en peine de vos combats avec l'automne : vous trouverez avec qui les rendre et être suivis dans vos courses."

CHATEAUBRIAND.

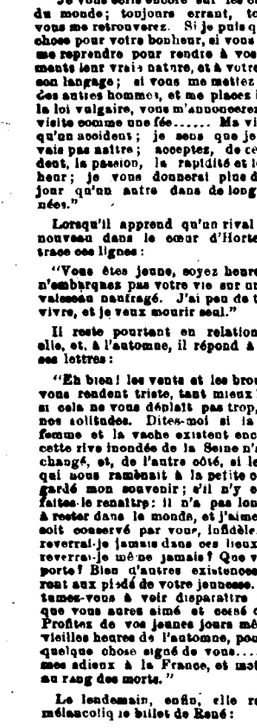

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un paquet de linge, du Chemin de Gentilly à la rue Claiborne et Colombus ; la personne qui le trouvera sera bien récompensée, en le remettant à l'Epicerie encoignure des rues Columbus et Robertson.
14 oct—1 f

A VENDRE.

A VENDRE à bon marché pour $40, deux chevaux, saine et doux pour la selle ou le buggy ; une femme peut les conduire, ils n'ont peur de rien et demeurent en place.
Delmas, No 32 rue St Bernard près Marais.
13 oct—1 f

A VENDRE—Une résidence à un étage, 6 ou 5 chambres à coucher, chambre à bain, cave, office, cuisinier et écurie, 32 pieds sur 150 pieds, dans la 2me District, près Esplanade.
MEUX,
14 oct—1f — 188 rue Commune.

DEMANDES.

GARÇONS et ouvriers en fil de fer au Southern Plating and Wire Works.
No 103 rue St-Charles.
14 oct—1 f

ON demande—Une femme bien recommandée pour faire le ménage. Adresser No 405 Esplanade Avenue. 14 oct—14 16 17

ON demande—Un vendeur intelligent, énergique et honnête, capable de l'initiative, expérimenté comme vendeur et sachant se présenter aux hommes ; il pourra gagner de $150 à $500 par mois, voir même davantage, selon ses capacités. Ancien vendeur n'est requis, mais la personne doit pouvoir se suffire à elle-même pendant son apprentissage d'environ soixante jours. Elle doit être bien connue dans les meilleurs cercles sociaux et commerciaux. Les plus influentes recommandations seront requises et données. Une excellente occasion pour la personne convenable. S'adresser confidentiellement, H—42, bureaux de l'Abeille. 14 oct—1f

ON demande—Une fille pour le ménage avec de bonnes recommandations, 926 Esplanade.
14 oct—1f

ON demande—Une personne blanche pour un petit ménage et la couture. S'adresser 228 St-Claude.
13 oct—2f

ON demande—Domestique de maison. S'adresser avec références 415 avenue Esplanade, entre Broad et Dorgenois.
13 oct—2f

JEUNES filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Magimais Cotton Mills.
7 oct—7f

DEMANDE—Une dame de Paris, sans enfants, désire prendre en ménage deux ou trois en pension. Bonne référence. S'adresser Madame Hardy, No 248 rue Ursulines. 7 oct—7f

ON demande immédiatement une jeune fille de couleur comme domestique de maison. S'adresser 94 Avenue Esplanade.
4 oct—7f

ON demande comme domestique de maison, une femme blanche d'un certain âge—une française préférée. S'adresser de 10 heures à midi, No 173 Carondelet, entre Girod et Julie.
25 sept—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession du Dr Stanhope Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,570 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. Christian Berg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 oct—11 16 20 — Greffier.

Succession de Hyacinth Tamoine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,180—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Thérèse C. Buckley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 oct—6 10 14 — Greffier.

Succession de Otto ou Olof Sodderlying

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 582—Division C—Attendu que Alex. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du défunt Otto ou Olof Sodderling, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
oct—5 9 14 — Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Charles P. Gould vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,756—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Charles P. Gould, syndic provisoire et définitif des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
12 oct—12 16 21 — Greffier.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes
Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonement 26.40 par an ; 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.
La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ces 52 numéros, plus de 40 vols. par année
S'adresser à la librairie L. Germiguy, 126 W. 25th St. New York ; à la succursale à Montréal, 1606 rue Notre-Dame et à nos Agents. Spécimen gratuit avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 centa en timbre-poste.
En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str
22mst 3m—Dim Mar Jeu

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring states. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir UNE SUPERBE SCIERIE

—A—

STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de

TERRES DE BOIS DE CYPRE

—Y ATTENANT.—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros., & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 31 octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 septembre 1894, à l'encan il sera vendu—

1° Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après le devis et l'arpentage de George H. Grandjean, ingénieur civil à la date du 6 juillet 1894, comme suit : Le lot ci dessus bordé de verdure mesurant trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encaissure du rail principal de l'Illinois Central Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième poteau de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux rails du chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'Ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de seize (16) acres, ensemble avec toutes les ameuorations actuellement existant à Strader, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans la section 38, village 8, range 8 du Sud à l'Est du District de Greensburg, Lne. De la description ci dessus doivent être exclus le droit de passage, s'il y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail road. Les améliorations comprennent un moulin à scie complet avec tous les appareils modernes, une bâtisse confortable, maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propriétés et pièces de bois qui sont calées dans la bayou Elibou et dont l'estimation est de 300,000 à 500 000 pieds.

2° Le quart N. E. de la section 29 dans le village 8 de la rangée Sud 8 Est, dans le District de Greensburg, contenant cent soixante (160) acres, d'après la patente d'Etat No 9237 datée du 8 février 1876. Toute la section 28 contenant six-cents soixante huit centièmes (600.68) acres, à l'exception de la portion de terre et ses améliorations décrites dans la section 1, et la demi-fraction N-O de la section 28 contenant cent soixante et un et huit centièmes (161.08) acres, tous dans le village 8, rangée 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont et se trouvent près du quarantième poteau de mille, du chemin de fer de l'Illinois Central et bornée au nord par les terres de Jacob Pierce, à l'ouest par les terres de Branch et au sud par la Passe Nord Manchac.

Les taxes de 1894 doivent être payées par les acquéreurs, 10 pour cent seront demandés au moment de l'adjudication.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
26 sept—26—oct 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Hubbard & Co vs. leurs créanciers.

No 41,634.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 7 NOVEMBRE

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau No 123 rue Carondelet—MERCREDI, 7 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, maintenant absent en congé, en date du 3 octobre 1894, à l'encan, il sera vendu—

1° La moitié indivise d'un certain morceau de terre, situé dans la paroisse Lafayette, ayant quarante pieds de front ou moins, ensemble avec une moitié de toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné au nord par le Bayou Carencro, au sud par les terres d'Oscarine et les héritiers d'Hypolite Breaux, à l'est par les terres d'Ernest Potier ou ses héritiers, et à l'ouest par les terres de H. Guilbeau étant la moitié de la même terre acquise par J. A. Hubbard de Budd & Jones le 9 octobre 1891.

2° Un certain lot de terre situé dans la ville de Houma, paroisse Terrebonne à l'encouguire des rues Main et Roussel, mesurant 29 1/2 pieds plus ou moins de face à la rue Main, sur une profondeur comme il se trouve en arrière du Bayou Terrebonne, borné au nord par le dit Bayou Terrebonne, au sud par la rue Main, à l'ouest par le lot précédemment décrit dans cette affaire et à l'est par la rue Roussel, ensemble avec les bâtisses, etc.

3° Un autre lot de terre, situé aussi dans la ville de Houma, paroisse Terrebonne, touchant celui ci-dessus décrit, mesurant 23 pieds 8 pouces de face, plus ou moins, à la rue Main, la profondeur que l'on peut trouver en arrière du Bayou Terrebonne, borné au nord par le Bayou Terrebonne, au sud par la rue Main, à l'est par le lot ci dessus et à l'ouest par le lot du Dr J. J. Bland.

Conditions—Comptant 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. E. Ker, notaire.
4oct—4 10 17 24 31 nov7

PAR D. E. MORPHY.

No 42,638—Richard Toole vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., en date du 17 septembre 1894, et à mes ordres,

MERCREDI, 24me jour d'octobre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, nouveaux numéros, 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Frieur, Roman et Jackson (maintenant Commune), Johnson et Palmyre, désigné comme lot No six de l'îlet Novingt neuf, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec hypothèque par an, et toutes les clauses usuelles de garantie, acte de vente pardevant Théo. Bussen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 sept—19 26—Oct. 3 10 17 24.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante du shérif d'une grande quantité de rails en fer, traverses (cross ties), clefs, chaises, etc., et autres membres et divers objets y appartenant, entière instruments, etc, dont on se sert pour la construction de rails de chemins de fer usagés, etc.

—Dans l'affaire de—

Weir Frog Company versus Duplex Super Railway Track Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le jour et à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessous, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le MERCREDI, 17 octobre 1894, à 10-30 heures A. M.

Un fort lot de rails gros et légers.—Un lot de clefs,—Chaises.—Frogs.—Traverses (cross-ties) en fer.—Poinçons.—Vrilles.—Forges.—Longs clous (spikes).—Jacks.—Pelles et autres instruments et outils de chemin de fer, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 oct—5 9 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de meubles de valeur ainsi qu'un grand coffre-fort.

W. C. Williams & Bro. vs. People's Slaughterhouse and Refrigerating Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 43,396.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 octobre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux connus comme le People's Slaughterhouse borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et les rues en saillies Adams et Chartres.

Un lot assorti de meubles de bureau, ainsi qu'un grand coffre-fort. Le tout d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAURERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 oct—10 13 17 22

Avis.

Excursions du dimanche à bas marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Remarquable Emplacement

—POUR UNE—

Scierie, Chantier de Bois, Laiterie, Ferme, (Truck Farm) ou autres Industries,

Exigeant de vastes terres à proximité du et accessibles au centre de la Ville.

CES VASTES TERRES DE VALEUR,

Connues comme la "Propriété Mialocq,"

Sur le Bayou St-Jean, près de la porte de péage du Chemin du Fort Espagnol et près de l'Asile des Soldats.

Succession de Jean Mialocq.

No 40,990—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune près de la rue St-Charles.—MARDI, 20 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 12 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Jean Mialocq, Dossier No 40.990, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Tous les droits, titre, intérêt de la succession de Jean Mialocq en et à—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Bayou St-Jean, et désignés comme les lots Nos 1 et 2, sur un plan de A. D'Hémecourt, voyer, en date du 28 février 1848, et déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent, ensembles, mesure française, 175 pieds 6 pouces de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 405 pieds sur un chemin privé, courant en arrière du Bayou St-Jean de 500 pieds sur la ligne divisant les lots Nos 2 et 3, et 199 pieds 10 pouces et 11 lignes en largeur sur la ligne du fond.

2° Quatorze lots de terre situés dans le même district et îlot, comme le ci-dessus désignés sur le dit plan comme les lots Nos 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 et mesurant d'après le dit plan comme suit : le lot No 3, 90 pieds de face au bayou St-Jean sur 500 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 2 ; 560 pieds sur la ligne du lot No 4 ; les dits lots Nos 7 à 19 se touchent et mesurent ensemble 1,170 pieds de face sur le dit chemin privé sur 475 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne divisant les lots Nos 6 et 7 ; 545 pieds 10 pouces et 5 lignes sur les lignes divisant les lots Nos 19 et 20 et 1 172 pieds 11 pouces dans le fond.

Pour plus de renseignements voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur mesurera les lots dont on fait la vente de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
14 oct—14 23 30—nov 6 13 20

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MERCREDI, 14 NOV. 1894 A MIDI,

—A LA—

Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans,

50 et 52 RUE BARONNE,

La charmante résidence-cottage,

No 11 rue Prieur,

Avec un excellent site adjacant pour bâtir

LE JOLI COTTAGE,

No 13 Rue Prieur.

LE COTTAGE DOUBLE,

No 340 Rue Conti.

Ensemble avec deux terrains adjacants.

LE COTTAGE SIMPLE,

No 15 Rue Prieur.

LA MAISON SIMPLE,

Coin des rues Gasquet et Prieur,

Joli coin pour Barroom et Grocerie.

Un bon terrain adjacant au même.

Deux terrains de valeur rue Conti.

Succession de William Cullinan et de Mme Ann Cullinan, sa femme (consolidée).

No 42,149—Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PARCURTIS & BAUMGARDEN—R. Curtis, Encanteur—Bureau No 50 rue Baronne—Le MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nos 50 ET 52 RUE BARONNE, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété foncière ci-après, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme les lots 4 et 5 du plan de Cosmer, par les rues Bienvil et White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourne, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double à la Jackson, rue Conti, contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné ; les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Ces lots sont contigus de barrière.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champ-de-Mars, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1 et 30, plan par J. Pilié, 1er mai 1840 ; les dits lots se touchent et mesurent comme suit : Le lot No 1 forme le coin des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur. Le lot No 30 mesure 27 pieds 8 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, portant les numéros 17 et 18 dans le 9 et 11 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet 26, sur un plan de Cosmier, daté le 6 décembre 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme le No 11 de la rue Prieur, consistent en une charmante résidence en bois, bâtie raidre du trottoir, avec une barrière de façade en fer ornementée. La maison contient un grand salon, salle à manger, dépense, cuisine 2 chambres à coucher, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galeries de façade et de côté, etc.

5° Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, connu comme le No 13 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), désigné par le No 19, dans l'îlet No 26, sur un plan de Cosmier, daté le 1er décembre 1844. Le dit lot mesure environ 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, lesquelles consistent en un joli cottage en bois, long $20 par mois.

6° Un ce tain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme lot No 20 de l'îlet 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, avec cours de bâtisses en arrière, 6 chambres et une cuisine à deux étages. Les dernières sont louées à $16 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de 8 pour cent par an garantis par lien et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; acte de vente final, avec stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non à louanda, et toutes autres clauses de garanties, les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au porteur des billets ; les taxes d'Etat de 1894 devront être assumées par l'acquéreur au sus et au decesse du prix d'adjudication, et un dépôt comptant de 10 pour cent du prix devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
16 sept—16 19 26 - 3 10 17 oct

PAR STEPHEN J. DERBES.

Propriété de Choix du Deuxième District A L'ENCAN.

Mercredi, 17 Octobre, à Midi.

A la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 50 et 52 rue Baronne.

Dans l'affaire de la succession de Joseph ou Julius Brette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 42,299.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour signé le 12 septembre 1894, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MERCREDI, 17 octobre 1894, à midi, à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, nos 50 et 52 rues Baronne, (vieux numéros) entre Common et Gravier, pour le compte de la succession ci dessus nommée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre contigus, situés dans le faubourg Trémé deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, St-Philippe et Robertson, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 71, d'après un plan de Cosmier, daté le 27 décembre 1835, et déposé au bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, et mesurant, mesure française, comme suit : Le lot No 5 mesure 26 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur et 35 pieds 9 pouces de largeur dans le fond ; le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servit des, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte y appartenant.

Conditions — Un tiers en plus comptant, sauf de l'acquéreur, le reste en deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non à louanda, et toutes autres clauses de garanties, les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au porteur des billets ; les taxes d'Etat de 1894 devront être assumées par l'acquéreur au sus et au decesse du prix d'adjudication, et un dépôt comptant de 10 pour cent du prix devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
16 sept—16 19 26 - 3 10 17 oct

ASSEMBLEE

—DU—

TROISIEME DISTRICT !!!

Domaideonville, Dimanche le 7 Oct., à midi, Ed. N. Pugh, Joseph Wilkerson, Juge Taylor Beattie.

Le 8 Oct., Rivière Neuve, Paroisse Assomption, à midi, Hon. Henry McCall, Ed. N. Pugh, Juge Taylor Beattie, Jos. Wilkerson.

Le 10 Oct., Mercredi, à midi, à Plaquemine, Thorville, Jos. A. Ware, Jos. Wilkerson, Juge Taylor Beattie.

Dimanche, le 14 à midi, à la maison de tour de Napoléonville, Juge Walter Guion, L. H. Pugh, W. R. Howell et Juge Taylor Beattie.

Lundi, le 15 Octobre, à midi, à Labadieville.

Des Assemblées Distinguées se tiendront aux endroits précédents les dates ci-dessus pour nommer des Délégués à la Convention Démocrate de l'Etat.

Les Assemblées Primaires se tiendront ces mêmes jours et heures dans les différents Districts de la Paroisse